

**Avis de la CRAT relatif à la demande de permis unique
pour un karting indoor à Frasnes-Lez-Gosselies (LES BONS
VILLERS)**

Conformément à l'article R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er},§ 1^{er}, alinéa 2 du CWATUP ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Exploitation d'un complexe récréatif existant comprenant une piste de karting indoor et un club house
<u>Demande</u> :	Permis unique
<u>Localisation</u> :	Parc d'activité économique industriel de Frasnes-Lez-Gosselies
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle
<u>Demandeur</u> :	Cuvelier frères s.c.a.
<u>Auteur de l'étude</u> :	ABV Environment, Mons
<u>Autorité compétente</u> :	Collège communal des Bons Villers
<u>Date de réception du dossier</u> :	24 septembre 2009

2. AVIS

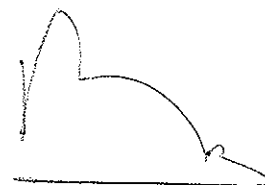
2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er} du CWATUP

La CRAT remet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Indépendamment de la présence du projet dans le parc d'activité économique et bien que cette problématique soit étudiée à l'échelle du parc et non du projet, la CRAT relève, comme l'auteur de l'étude, des problèmes de circulation qui nécessiteraient idéalement un nouvel accès au parc d'activité économique afin d'éviter le passage du trafic dans la rue de Sart-Dame-Avelines.

2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

La CRAT estime que l'étude d'incidences sur l'environnement est de bonne qualité.



Philippe BARRAS,
Président